

12 AV DE VERSAILLES

Société Civile Immobilière au capital de 10.000 €

Siège social : 12, avenue de Versailles
75016 PARIS

824 782 957 R.C.S. PARIS
=====

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq
Le trente avril à neuf heures

Les associés de la Société 12 AV DE VERSAILLES, Société Civile Immobilière au capital de 10.000 € divisé en 1.000 parts de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation régulière de la Gérance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Christophe PEAUDEAU représentant la Société FARAGLIONI, Associé de la Société.

Monsieur le Président constate que sont présentes :

- La Société FARAGLIONI, titulaire de cinq cents parts sociales, ci	500 parts
- La Société ABSCIS, titulaire de cinq cents parts sociales, ci	500 parts
TOTAL : MILLE parts sociales, ci	1.000 parts

et possèdent ensemble la totalité des parts composant le capital social.

L'Assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Les statuts ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des résolutions présentées au vote de l'Assemblée.

Le Président rappelle que les associés ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

^{DS}
JP

^{DS}
UR

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance ;
- Constatation de la démission de Monsieur Yanick RABA de son mandat de Gérant ;
- Pouvoirs pour les formalités ;
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et déclare la discussion ouverte.

Après un échange de vues sans débat entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance, constate la démission ce jour de Monsieur Yanick RABA de son mandat de Gérant, Monsieur Jean-Christophe PEAUDEAU devenant l'unique Gérant de la Société 12 AV DE VERSAILLES à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.

<p>Pour la Société FARAGLIONI Monsieur Jean-Christophe PEAUDEAU</p> <p>DocuSigned by: <i>Jean-Christophe PEAUDEAU</i> 93ECCAA82A1E42E...</p>	<p>Pour la Société ABSCIS Monsieur Yanick RABA</p> <p>DocuSigned by: <i>Yanick RABA</i> 329ACAC2DA9E450...</p>
--	--